



Droits des usagers

1. À L'Arrimage les personnes hébergées sont nommées par leur prénom, et ce, dans le but d'incarner leur vraie identité.
2. L'utilisateur a droit à une information précise sur les objectifs, la nature, la durée, les coûts, les implications, les restrictions et les contraintes inhérentes à la démarche de thérapie en interne. Ces informations lui sont communiquées par le responsable de l'accueil en thérapie dans les rencontres préparatoires et à l'admission.
3. Tout utilisateur de nos services a le droit d'être informé de son état de santé et de son bien-être, de manière à connaître, dans la mesure du possible, les différentes options qui s'offrent à lui. Des évaluations telles, Nid-Ép et IGT lui sont faites pour une meilleure connaissance de son état et une meilleure orientation possible. Il a d'autant plus droit d'être informé des risques ou des conséquences pouvant être associés aux options possibles avant de consentir à des soins le concernant.
4. L'utilisateur est informé de la confidentialité de son dossier et ce en toute matière et en tout temps, sauf dans les circonstances explicitement prévues par les législations.
5. L'utilisateur a le droit au respect intégral de ses valeurs, de ses croyances ou de son orientation sexuelle.
6. L'utilisateur a le droit de participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique de son plan d'intervention et de participer à toute décision affectant son état de santé ou son bien-être.
7. L'utilisateur a le droit au respect de son état mental et émotif au moment où un engagement formel lui est demandé.
8. L'utilisateur a le droit à la confidentialité et à la discrétion rigoureuse de la part des membres du personnel sur tout ce qui se fait, se dit ou s'écrit sur sa personne. L'utilisateur a droit au respect, empreint de non-jugement et sans dénigrement.

9. L'utilisateur se doit d'être réorienté vers une autre ressource si l'évaluation de sa situation révèle qu'il serait nettement préférable de procéder de la sorte.
10. L'utilisateur a le droit de refuser de participer à toute forme de recherche.
11. L'utilisateur a le droit de mettre fin, en tout temps, à son séjour, et ce, par l'intermédiaire du responsable du Service Hommes dans le respect des consignes et des règles en vigueur.
12. L'utilisateur a droit d'être accompagné et assisté d'une personne de son choix lorsqu'il désire obtenir des informations ou entreprendre une démarche relative à un service dispensé par un organisme ou pour le compte de celui-ci ou par tout professionnel qui effectue son travail.
13. Aucune intervention n'est faite sans avoir obtenu de l'utilisateur son consentement à des soins quelle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse d'examen, de prélèvements, de traitements ou de toute autre intervention.
14. L'utilisateur a le droit de communiquer avec l'extérieur à ses frais, et ce, dans l'esprit de la démarche thérapeutique et selon les règles en vigueur.
15. L'utilisateur est tenu de limiter son travail pour le compte de l'organisme à ce qui est prévu au programme dans le cadre d'un entretien régulier des locaux à sa disposition. Le travail est accompli sans contrainte.
16. L'utilisateur a le droit de formuler une insatisfaction, et ce, de façon verbale ou écrite. De plus, il a droit de porter plainte et d'être accompagné s'il veut ou doit formuler une plainte.

Devoirs des usagers

1. L'utilisateur a le devoir de participer à toutes les activités du programme lui permettant une démarche intégrale.
2. L'utilisateur a le devoir de manifester des attitudes et des comportements favorables aux services qui lui sont offerts après y avoir pleinement consenti.

3. **L'utilisateur a le devoir de respecter les règles de vie en vigueur, dans leur esprit et leur essence.**

4. **L'utilisateur a le devoir de ne pas nuire à la démarche de toute autre personne hébergée.**

5. **L'utilisateur a le devoir de respecter l'anonymat de ses pairs.**

6. **L'utilisateur a le devoir, par souci d'honnêteté, d'aviser de tout manquement qui nuirait à la démarche d'un ou de plusieurs personnes hébergées.**

7. **L'utilisateur a le devoir de respecter intégralement les valeurs et le cheminement de ses pairs.**

8. **L'utilisateur a le devoir d'aviser directement le responsable de son intérêt de mettre fin à sa thérapie. Le processus du départ est alors vécu avec le responsable du Service Hommes et/ou la direction.**